



Mairie d'Orgueil

...*M.*.....

N° téléphone.....

et

...*M.*.....

N° téléphone.....

Dossier déposé le.....

Enregistré sous le numéro.....

Le.....



***Il est impératif de bien lire la notice explicative de déclaration de PACS
Si les conditions sont respectées, voici les documents à déposer en fonction
des situations diverses des partenaires.***

LA CONVENTION DE PACS

- soit le **FORMULAIRE Convention-type** (cerfa 15726*02)
- soit **convention spécifique rédigée personnellement par les 2 partenaires**

LA DECLARATION CONJOINTE DE PACS (cerfa 1525*02)

PIECES D'IDENTITE DES PARTENAIRES (carte nationale d'identité ou passeport)

- 1er partenaire.....
- 2ème partenaire.....

ACTES DE NAISSANCE DES PARTENAIRES (originaux et datant de moins de 3 mois)

- 1er partenaire.....
- 2ème partenaire.....

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Profession partenaire 1 :• Profession partenaire 2 :• Nombre d'enfant en commun :• Le couple déclare avoir établi un testament : OUI NON |
|---|

SITUATIONS DIVERSES

Partenaire faisant objet de protection juridique :

- décision de placement de protection judiciaire ou mandat de protection future et, à défaut une copie de l'extrait du répertoire civil

Partenaire étranger né à l'étranger:

- extrait d'acte de naissance avec filiation (ou copie intégrale) accompagné de sa traduction.
Si partenaire étranger et convention bilatérale ou multilatérale est applicable, l'acte de naissance étranger devra être légalisé ou revêtu de l'apostille.
- Certificat de coutume établi par autorité compétente du pays étranger indiquant le contenu de la loi dont le partenaire est ressortissant.
- Certificat de non-pacs de moins de 3 mois

Partenaire étranger résidant en France depuis plus d'un an :

- attestation de non inscription au répertoire civil (RC) et une attestation de non inscription au répertoire civil annexe (RCA) : formulaire en ligne (téléservice) cerfa 12819*05

Partenaire placé sous protection juridique de l'OFPPA:

- Formulaire en ligne (téléservice) cerfa 12819*04

Partenaire divorcé en l'absence de mention de divorce sur acte de naissance

- acte de mariage avec mention de divorce
- à défaut copie du livret de famille faisant mention du divorce

Partenaire veuf :

- extrait acte de naissance du défunt avec mention du décès et filiation ou copie intégrale de l'acte de décès
- à défaut le livret de famille correspondant à l'ancienne union portant mention du décès de l'ex-conjoint(e)

**SEULEMENT SI LE PACS INITIAL A ETE ENREGISTRE SUR LA
COMMUNE**

MODIFICATIF DE PACS

*Convention modificative du PACS initial : cerfa 15791*01 ou 15430*01*

*Déclaration conjointe cerfa 15790*01*

DISSOLUTION DE PACS

CERFA 15789*01

Il prend effet :

EN CAS DE DECES de l'un des 2 partenaires

EN CAS DE MARIAGE de l'un des 2 partenaires

EN CAS DE DISSOLUTION PAR LES 2 PARTENAIRES

- lettre écrite et conjointe adressée à l'officier d'état civil ayant enregistré le Pacs initial
- lettre recommandée avec AR écrite et conjointe adressée à l'officier d'état civil ayant enregistré le Pacs initial
- pièce d'identité en cours de validité des 2 partenaires

EN CAS DE DISSOLUTION PAR UN SEUL PARTENAIRE

- la signification de l'huissier de justice